



**COMITE DE LA CAISSE DES ECOLES
DU MARDI 29 NOVEMBRE 2022**

**Délibération
CDE 2022-39**

SECRETAIRE DE SEANCE

M TREMINTIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 29 novembre à 18h30, les membres composant le Comité de la Caisse des Écoles de la ville de SAINT-CLOUD se sont réunis sous la présidence de Jacques GRUBER, Président Délégué, pour la séance à laquelle ils ont été régulièrement convoqués.
Les pouvoirs suivants ont été donnés De Marianne Lamblot à Sophie Gibert

PRESENTS : 3
POUVOIRS : 1
VOTANTS : 4
NE PREND PAS PART : 0

**ADMISSIONS EN NON-VALEUR DES PRODUITS
IRRECOUVRABLES 2022**

POUR : 4
CONTRE : 0
ABSTENTIONS : 0

LE COMITÉ de la Caisse des Écoles,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général de la comptabilité publique,

VU l'état des créances irrécouvrables remis au Président délégué de la Caisse des Ecoles par le comptable public,

CONSIDERANT que le comptable public a mis en œuvre tous les moyens possibles pour recouvrer la totalité des sommes dues,

CONSIDERANT que de manière à apurer les comptes de prise en charge des titres de recettes, l'assemblée délibérante doit se prononcer sur les admissions en non-valeur,

CONSIDERANT qu'en aucun cas l'admission en non-valeur ne fait obstacle à l'exercice de poursuites,

ENTENDU l'exposé du président délégué,

ARTICLE UNIQUE : se prononce favorablement sur l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables détaillés et se décomposant comme suit :

- Année 2015 : 20.00 €
- Année 2016 : 22.57 €
- Année 2017 : 121.00 €
- Année 2018 : 1 734.71 €
- Année 2019 : 58.00 €
1 956.28 €

et d'imputer la dépense en résultant à l'article 6541 du budget de l'exercice en cours.

PRESENTS

Le Président

M Jacques GRUBER

Les Elus

Mme Edith SAGROUN
Mr Jean-Claude
TREMINTIN

Autres

Mme Marianne LAMBLLOT
Insp. de l'Education
Nationale
Mme Sophie GIBERT
Conseillère pédagogique
(pouvoir

Les Parents élus

Mr Michel DEGON
Mme Agnès LEON
Mme Séverine WATELET



Fait et délibéré à Saint-Cloud, le 29 novembre 2022
Pour extrait conforme,

Jacques GRUBER
Président délégué de la Caisse des Ecoles

Accusé de réception en préfecture
092-269200879-20221202-22_00243-BF
Date de réception en préfecture : 02/12/2022